Objet : 10.12.2018 - UB³ - La loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires. Cinquante ans d'application ?









Sous la coordination de **Viviane Vannes**, Professeur à l'ULB, Avocat au Barreau de Bruxelles et d'**Elise Dermine**, Professeure à l'ULB, Avocate au Barreau de Charleroi.

La loi du 5 décembre 1968 représente la victoire du droit négocié collectivement par les organisations syndicales et patronales sur le droit négocié au niveau individuel entre un employeur et un travailleur. A l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi, le module vise à mettre en exergue la richesse de la loi et à expliciter les outils qu'elle offre et dont ne se saisissent pas suffisamment les praticiens. Il sera également l'occasion de revisiter les controverses jurisprudentielles et doctrinales qui n'ont pas encore été tranchées.

Programme:

- 1. Des premiers accords collectifs du travail à la loi du 5 décembre 1968 Viviane Vannes, Professeur à l'ULB, Avocat au Barreau de Bruxelles
- 2. Le champ d'application de la loi du 5 décembre 1968 (art. 2)
 Jonathan de Wilde d'Estmael, Maître de conférences à l'ULB, Avocat au Barreau de Namur et Lucien Rigaux, Chercheur et doctorant au Centre de droit public de l'ULB
- 3. Les sanctions encourues par l'employeur en cas de non-respect des dispositions des conventions collectives de travail
 Fabienne Kéfer, Professeur à l'Université de Liège et Auriane Lamine, Professeure à l'UCL
- 4. Le droit d'action en justice des organisations professionnelles dans le cadre de la loi du 5 décembre 1968 (art. 4)

Elise Dermine, Professeure à l'ULB, Avocate au Barreau de Charleroi et Sophie Remouchamps, Maître de conférences à l'ULB, Avocate au Barreau de Bruxelles

5. Le changement de commission paritaire dans le cadre de la réforme du paysage paritaire (nouvel art. 27)

Thierry Duquesne, Avocat au Barreau de Bruxelles et Amaury Mechelynck, Maître de conférences à l'ULB, Avocat au Barreau de Bruxelles

Lieu et heure:

Lundi 10 décembre 2018 de 17h à 20h.

Université Saint-Louis Bruxelles - Auditoire 1 – Boulevard du Jardin Botanique 43, 1000 Bruxelles.

La conférence donne droit à trois points de formation.

Nous vous invitons aussi à prendre connaissance du <u>Programme complet</u> des formations UB³ pour cette année 2018-2019.

Inscriptions : https://ub3-eventbrite.eventbrite.be/

Renseignements:

Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles :

Mme Anne Glorie

formation@barreaudebruxelles.be

Tél: 02/519 83 42 Fax: 02/514 16 53